



ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse Fr. 9.05 Fr. 4.55
Union postale » 18.— » 9.—
Compte de Chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
Abonnement par la poste : 20 cts en plus.

ANNONCES
suisse 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.
Succursales et agences dans les principales villes suisses. Nombreux correspondants à l'Étranger.

Loi fédérale sur les droits de timbre

II

Qui doit supporter le droit de timbre ?

Pour résoudre cette question, nous examinerons tout d'abord au point de vue général qui doit supporter cette charge, puis nous limiterons cet examen au seul point de vue de la lettre de change, qui est de nature à intéresser plus particulièrement le monde horloger.

Il y a lieu d'établir en tout premier lieu que celui qui doit acquitter le timbre vis-à-vis du fisc, n'est pas nécessairement celui qui en a la charge. Il répond du paiement vis-à-vis de l'Etat, mais il peut, dans certains cas, faire répéter le montant de ce qu'il a payé à d'autres participants.

Aux termes des art. 16 et 29 de la loi, l'émetteur d'obligations peut se faire rembourser le droit par les premiers acquéreurs de ces titres.

L'art. 36 prévoit que la moitié du droit sur titres négociés peut être réclamée à l'autre partie contractante ou, s'il a été acquitté par un intermédiaire, par chacune des parties contractantes solidairement responsables.

L'art. 47 stipule que l'assureur a droit vis-à-vis de l'assuré, au remboursement de ce qu'il a payé pour la quittance de prime et l'art. 51, que le voiturier peut se faire rembourser le droit par l'expéditeur, si celui-ci est en Suisse, ou, s'il est à l'étranger, par le destinataire.

Quant au droit de timbre sur la lettre de change, la loi est muette à cet égard.

L'art. 41 dit bien que le droit du timbre est payé à l'autorité :

a) Pour les effets émis en Suisse par le tireur et le souscripteur ;

b) Pour les effets émis à l'étranger et payables en Suisse, par le premier porteur domicilié en Suisse ;

c) Pour les chèques et assignations à vue, en circulation plus de vingt jours après leur date, par le porteur.

Mais il ne dit pas qui en a définitivement la charge et, si dans certains cas, celui qui s'est acquitté de cette prestation vis-à-vis du fisc, est en droit d'en débiter une autre partie.

Il faut donc trancher la question en tenant compte de l'usage qui peut exister à cet égard dans chaque branche d'industrie. Si cet usage n'existe pas, il y a lieu de l'établir en s'inspirant des principes d'équité qui doivent être à la base des relations commerciales, ainsi que des dispositions du droit commun.

Comme aucun usage n'existe dans l'industrie horlogère, la Chambre suisse de l'Horlogerie a tenu à connaître l'opinion de ses sections, quant à celui qui devrait être établi.

Onze d'entre elles ont envisagé que la charge du timbre devait incomber au débiteur. Une seule met le droit sur le compte de l'émetteur de l'effet. Elle trouve que le fabricant ne devait pas faire de remise d'effets au fournisseur à la fin de chaque mois, mais inviter ce dernier à tirer sur lui.

Une autre, qui est d'accord en principe avec la première alternative, envisage cependant que cette charge ne devrait pas incomber au débiteur, lorsque les règlements de factures sont couverts à trente jours par une traite.

Enfin, le Département fédéral des finances, consulté, répond que la question doit être déterminée par le droit civil et que ce n'est pas à lui à la trancher.

C'est donc en s'inspirant des principes de ce droit que nous résoudrons la question.

Le contrat de vente comporte des obligations bilatérales et réciproques ; celles du vendeur s'obligeant à fournir la marchandise et celles de l'acheteur s'obligeant à la payer.

En principe et sauf convention contraire, ces obligations sont simultanées, c'est-à-dire que l'acheteur a l'obligation d'accomplir sa prestation : le paiement de la marchandise, au moment même où le vendeur accomplit la sienne : la livraison.

L'art. 184, al. 2, C. O. stipule à cet effet :

Sauf usage ou convention contraire, le vendeur et l'acheteur sont tenus de s'acquitter simultanément de leurs obligations.

Il est vrai que dans la pratique, surtout en matière commerciale horlogère, ce prin-

cipe ne reçoit pour ainsi dire pas d'application et que le débiteur n'accomplit pas son obligation de payer au moment où il reçoit la marchandise.

Mais il n'en est pas moins vrai que le délai qui lui est accordé constitue un avantage pour lui et que si l'obtention de ce délai nécessite la création d'un effet de change et par conséquent des frais de timbre, il n'est non seulement légal, mais équitable, que celui qui a occasionné ces frais en supporte la charge.

Le débiteur a d'ailleurs toute facilité d'éviter le timbre, même en obtenant un certain délai, par la remise au créancier d'un chèque payable à moins de vingt jours de date.

Nous ne pouvons donc, et le Comité central de la Chambre suisse de l'horlogerie est absolument d'accord avec nous, que partager l'opinion émise par la presque unanimité des sections, qui ont répondu à notre enquête, et admettre que l'usage qui doit être établi dans notre industrie horlogère, c'est, sauf convention contraire, de charger le débiteur des frais résultant du timbre et de donner le droit au créancier qui est obligé d'en faire l'avance, de porter les sommes déboursées par lui, au débit du compte de son débiteur.

Traité d'amitié sino-suisse

Le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un message concernant le traité d'amitié conclu entre la Suisse et la République chinoise, le 13 juin 1918. Le Conseil fédéral fait ressortir que le traité d'amitié qui a été signé, a pour but : « de nous assurer en Chine un certain nombre d'avantages qui appartenaient déjà à la plupart des nations, mais qui ne nous avaient pas été accordés parce que nous nous étions contentés jusqu'ici de placer nos concitoyens sous la protection des grandes Puissances. Ce traité peut d'ailleurs être considéré en quelque sorte comme une mesure préliminaire qui sera suivie, à une époque à déterminer, d'un traité d'établissement et de commerce plus complet.

« L'article II donne aux agents diplomatiques et consulaires suisses les mêmes droits, privilèges, faveurs, immunités et exemptions que ceux dont jouissent les représentants de

la nation la plus favorisée. Le passage à teneur duquel des commerçants ne pourront être que consuls honoraires représente une disposition nouvelle que la Suisse écarte d'habitude de ces conventions consulaires. Elle se justifie ici à cause des prérogatives extraordinaires et des fonctions d'une nature toute spéciale dont sont revêtus les consuls de carrière en Chine. Nos marchands pourront toujours être nommés consuls honoraires; ce qui leur sera refusé, c'est l'exercice des fonctions extraordinaires attribuées aux consuls de carrière. Ces fonctions exigent des compétences et des connaissances spéciales, de sorte que nous ne pouvions pas les revendiquer pour nos consuls marchands. Le Gouvernement chinois a d'ailleurs déclaré qu'un négociant qui renoncerait à sa profession pourrait être nommé consul de carrière, avec toutes les prérogatives attachées à ce titre.

« La déclaration qui suit le traité stipule expressément l'attribution à nos consuls de la juridiction consulaire, soit les droits d'extraterritorialité, au même titre qu'à ceux des Puissances les plus favorisées. Nous nous engageons à renoncer à cette juridiction si les autres Puissances qui en jouissent l'abandonnaient, à la suite d'une modification des lois chinoises.

« La déclaration prévoit en outre, en attendant la conclusion d'un traité d'établissement et de commerce, que les citoyens suisses et chinois jouiront sous tous les rapports des mêmes privilèges et immunités qui sont ou seront accordés aux ressortissants de la nation la plus favorisée. Le Gouvernement chinois nous a déclaré, pour préciser ce texte, que parmi ces privilèges et ces immunités se trouvent aussi les droits commerciaux.

« Enfin, comme la Chine est un pays d'une étendue territoriale immense, il faudrait pour que la juridiction consulaire y fût exercée par nos consuls, dans toutes les régions de la Chine, que nous envoyions dans ce pays un très grand nombre de représentants consulaires, ce qui n'est pas dans nos intentions, ou tout au moins dans nos intentions immédiates. Dans ces circonstances, il était nécessaire que nos compatriotes pussent continuer à bénéficier de la juridiction consulaire des grandes Puissances sous la protection desquelles ils s'étaient placés et cela d'une part jusqu'à ce que nos représentants consulaires aient été nommés, d'autre part dans les cas où ceux-ci seraient empêchés d'exercer leurs fonctions et enfin dans les endroits où nous n'aurions pas de consul de carrière. »

Le projet a été renvoyé à l'examen de commissions spéciales des chambres.

La journée de huit heures

Au Conseil national, M. Paul Mosimann Président de la Chambre suisse de l'Horlogerie, a déposé l'interpellation suivante:

Les soussignés, considérant l'actualité de la question de la réduction des heures de travail dans les entreprises industrielles, publiques et privées du pays, considérant également que cette question, du fait de la guerre, est entrée dans le domaine des problèmes internationaux, demandent au Conseil fédéral qu'elles sont les mesures qu'il a prises jusqu'ici dans cette direction et celles qu'il compte prendre en vue d'arriver à une entente avec les gouvernements des autres nations?

Ont signé l'interpellation une vingtaine de députés, parmi lesquels MM. Paul Mosimann, Henri Calame, Forrer, Hirter, Jenny, Peter, Piguet, Odlinga, Steinmetz, Sträuli, Sulzer, Syz, Wild.

Nous nous réservons de revenir sur cette importante question en temps et lieu.

Assurance vieillesse et invalidité

L'Office fédéral des assurances sociales a invité les associations et groupements intéressés à faire des propositions pour la nomination d'une commission fédérale d'experts composée d'employeurs et d'employés chargés de délibérer sur la loi d'assurance vieillesse et invalidité.

Petite chronique des Etats-Unis

Les journaux horlogers américains d'octobre font une intime propagande en faveur du quatrième emprunt de la liberté, propagande qui a été couronnée de succès, puisque certaines maisons de la branche ont souscrit jusqu'à 300,000 dollars. Les maisons de New-York connues dans nos milieux horlogers, figurent en bonne place dans la liste avec des souscriptions de 10 à 30,000 dollars.

La loi sur les fausses indications en matière de réclame (Advertising law) de Pensylvanie, continue à être appliquée rigoureusement. Une maison d'expédition de Pittsburgh a été condamnée récemment à 100 dollars d'amende et aux frais, pour avoir prétendu faussement avoir acquis un lot de marchandises suffisant à l'approvisionnement de six des plus importantes maisons de bijouterie.

Un impôt de guerre est prévu de 10% du prix de vente des objets de bijouterie. Les journaux horlogers font remarquer à leurs lecteurs que pour pouvoir acquitter cette taxe, il y a lieu d'augmenter les prix de vente de 1/3, soit 11 1/3%.

En effet: prix de vente antérieur	100 %
Augmentation	11 1/3 %
Prix de vente environ	111 1/3 %
Moins impôt 10%	11 1/3 %
Reste	100 %

A l'Ecole d'horlogerie de Besançon

La rentrée d'automne de l'Ecole nationale d'horlogerie et de mécanique de précision s'est faite dans des conditions particulièrement brillantes.

Les chiffres sont surtout significatifs si on les rapproche de mars 1917, époque à laquelle les jeunes filles n'étaient pas admises à l'Ecole, et les sections de spécialistes non encore créées.

En mars 1917, l'Ecole comptait au total 14 horlogers et 50 mécaniciens. Actuellement elle compte 66 horlogers et horlogères et 48 mécaniciens, soit au total 114 élèves, chiffre qui ne fut jamais atteint. Encore, 10 horlogers et 8 mécaniciens n'ont-ils pu être admis faute de places.

Sur le total de 114 élèves, 95 sont de Besançon, et sur les 66 élèves se destinant à l'horlogerie, 37 sont des jeunes filles.

Alcool pour l'industrie horlogère et branches annexes

Nous rappelons aux intéressés que la Régie fédérale des alcools, en regard aux circonstances non encore bien définies de l'heure actuelle, a décidé de prolonger jusqu'à fin juin 1919 le contingentement de l'alcool pur et dénaturé pour l'industrie horlogère et des branches annexes. La Chambre suisse de l'horlogerie est de nouveau chargée de procéder à sa répartition.

En conséquence, les maisons possédant des bons mensuels, sont invitées à procéder à leur renouvellement auprès de la Chambre suisse pour le 1^{er} semestre 1919, en renvoyant, d'ici au 31 décembre 1918, les talons des bons de l'année 1918. Il sera perçu la taxe suivante pour ce renouvellement:

Bon jusqu'à 6 litres, au total	Fr. —.35
» de 6 à 12 litres	» —.50
» de 12 à 24 »	» —.65
» de 24 à 50 »	» —.90
» de 50 à 100 »	» 1.15
» de 100 à 150 »	» 1.65
» de 150 à 200 »	» 2.15
» de 200 à 500 »	» 3.15
» de 500 à 1000 »	» 5.15
» de 1000 à 1500 »	» 7.15

Pour terminer, nous rappelons aux maisons qui possèdent de la fûtaille et s'approvisionnent de ce fait auprès de la Régie, qu'elles ont les règles suivantes à observer:

Elles doivent:

a Adresser la fûtaille à l'Entrepôt fédéral à Delémont (ou éventuellement à Romanshorn, suivant le cas) en lui indiquant les nu-

méros et marques de celle-ci, et la gare destinataire.

b Adresser la commande directement à la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, en joignant 50 centimes en timbres pour taxe, plus une enveloppe affranchie pour réponse.

c Opérer le paiement, comme auparavant, directement à la Régie fédérale des alcools à Berne.

d Mentionner, si un versement préalable a été fait, ou si l'envoi doit se faire contre remboursement.

Service postal avec la Pologne

Les correspondances ordinaires et recommandées sont de nouveau admises à destination de la Pologne, via Autriche.

Registre du commerce

Enregistrements:

14/XII/18. — *Thommen, Affolter & Muralt*, Präzisions-Schraubenfabrik, soc. n. coll. (Albert T., de Niederdorf, Paul A., de Halten, Alfred M., de Trub) fabr. de vis et décolletages, Bâtiment 14, Obergerlafingen, Soleure.

17/XII/18. — *Salomon-David Schlesinger*, (de nationalité russe) commerce d'horlogerie, 6, Rue de la Flèche, Eaux-Vives (Genève).

19/XII/18. — *Sfaellos & Cie*, soc. com. (Gérome S., de Rostoff, Russie, associé indéf. respons., Maurice Wassall, de Coire, assoc. command. p. fr. 11.000) fabr. de pierres fines, Rue Dufour 57, Bienne.

19/XII/18. — *Sommer* (Edmond S., de Dürrenroth, Berne) fabr. de bijouterie et joaillerie, 4, Place de la Fusterie, Genève.

17/XII/18. — *N. Nachtigall* (Nissin N., de Rasin, Pologne russe) fabr. d'horlogerie, Rue Léopold Robert 90, La Chaux-de-Fonds.

Modification:

18/XII/18. — La raison M. Gunzinger-Hug, Rosières, est radiée. L'actif et le passif sont repris par *M. Gunzinger & fils*, soc. n. coll. (Melchior G. père, Josef, Melchior et Erhard G., de Rosières) fabr. et commerce d'horlogerie, Rosières (Soleure).

Radiations:

5/XI/18. — *Wullimann & Zwahlen*, fabr. d'horlogerie, Granges.

18/XII/18. — *Gebr. Pochon* (Pochon frères) orfèvrerie et argenterie, succursale à Interlaken.

18/XII/18. — *J. Rueff*, scies à métaux, etc., Neuchâtel.

5/X/18. — *Zellmeyer & Cie*, soc. n. coll. en liq., fabr. de décolletages, etc., La Chaux-de-Fonds.

9/XII/18. — *Agence de montres suisses*, société anonyme en liq., Genève.

Faillites:

13/XII/18. — *Charles Lippetz*, technicien, Rue Haldimand 5, Lausanne.

15/X/18. — *Philippe Mordasini*, négociant, 10, Tour Maitresse, Genève.

Brevets d'invention

Modifications.

Cl. 79 f, n° 78822. 18 mai 1918, 11 3/4 h. a. — Machine à calibrer les éléments mâles de boutons à pression. —

Cl. 79 i, n° 79682. 29 juillet 1918, 11 h. a. — Machine automatique à fabriquer des ressorts pour boutons à pression. —

Cl. 79 l, n° 78824. 28 mai 1918, 11 3/4 h. a. — Dispositif d'alimentation de presses à poinçonner, étamper, emboutir, etc., automatiques. — *A. Feutz et Ernest Blumenstein*, Tramelan (Suisse). Mandataires: Mathey-Doret & Co., Berne. Transmission du 15 octobre 1918, en faveur de *Usines Bolide S. A.*, Tramelan (Suisse). Mandataires: Mathey-Doret & Co, Berne; enregistrement du 18 octobre 1918.

Radiation.

Cl. 711, n° 71713. — Montre à remontoir au pendant (Devenu caduc le 7 juin 1917, ensuite de renonciation.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

- N° 29847. 15 novembre 1918, 10 h. a. — Cacheté. — 6 modèles. — Chasse-goupilles. — *Robert Brugger*, Evillard (Suisse). Mandataire: W. Kœlliker, Bienne.
- N° 29853. 16 novembre 1918, 12 h. m. — Ouvert. — 3 modèles. — Calibres de montres en toutes grandeurs. — *Joseph Brun*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Schlée frères, La Chaux-de-Fonds.
- N° 29875. 22 novembre 1918, 7 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Mouvements de montres. — *Hermann Schweizer*, Madretsch (Suisse). Mandataire: W. Kœlliker, Bienne.
- N° 29876. 22 novembre 1918, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Couvre rochet toute grandeur. — *Les fils de Jeanneret-Brehm*, St-Imier (Suisse).
- N° 29885. 28 novembre 1918, 4 h. p. — Ouvert. — 5 modèles. — Boîtes de montres. — *Ariste Calame fils*, Le Loclé (Suisse).
- N° 29888. 30 novembre 1918, 11 h. a. — Cacheté. — 1 modèle. — Machine à imprimer les filets sur pièces métalliques. — *R.-M. Breguet fils & Co*, Genève (Suisse).
- N° 29890. 30 novembre 1918, 6 3/4 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Ancre d'échappement. — *Gallay, fabrique d'assortiments à ancre*, Le Sentier (Suisse). Mandataire: W. Kœlliker, Bienne.
- N° 29891. 30 novembre 1918, 6 3/4 h. p. — Ouvert. — 3 modèles. — Calibres de montres. — *Felsa S. A.*, Longeau (Suisse). Mandataire: W. Kœlliker, Bienne.

Prolongations.

N° 13572. 4 octobre 1906, 8 h. p. — (III^e période 1916/1921). — 7 modèles. — Calibres

de montres. — *R. Schmid & Cie, Cassardes Watch Co*, Neuchâtel (Suisse). Mandataire: Hermann Schlée, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 21 novembre 1918.

N° 16153. 18 décembre 1908, 7 1/2 h. p. — (III^e période 1918/1923). — 1 modèle. — Pont avec contre-pivot et plaque incrustée portant le trou de pierre. — *Fabriques des montres Zénith successeur de Fabriques des montres Georges Favre-Jacot & Co*, Le Locle (Suisse); enregistrement du 26 novembre 1918.

N° 16382. 5 avril 1909, 3 h. p. — (III^e période 1919/1924). — 1 modèle. — Calibres de montres. — *R. Schmid & Cie, Cassardes Watch Co*, Neuchâtel (Suisse). Mandataires: Schlée frères, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 21 novembre 1918.

N° 23509. 10 décembre 1913, 7 h. p. — (II^e période 1918/1923). — 3 modèles. — Calibres de montres. — *Agassiz Watch Co S. A.*, St-Imier (Suisse). Mandataire: E. Imer-Schneider; enregistrement du 30 novembre 1918.

N° 23693. 22 janvier 1914, 7 1/4 h. p. — (II^e période 1919/1924). — 1 modèle. — Boucle de courroie. — *Dimier frères & Co*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève; enregistrement du 23 novembre 1918.

Radiations.

- N° 10123. 16 octobre 1903. — 2 modèles. — Encliquetages pour montres.
- N° 10181. 30 octobre 1903. — 1 modèle. — Mouvements de montres.
- N° 10198. 5 novembre 1903. — 1 modèle. — Calibre de montre.
- N° 10277. 21 novembre 1903. — 1 modèle. — Mouvement de montre en toutes grandeurs.

Le prochain numéro de la *Fédération Horlogère* paraîtra le mardi 31 décembre 1918.

A nos Abonnés

Nous rappelons à nos abonnés que les prix d'abonnement pour 1919 ont été fixés comme suit:

Suisse:	Etranger:
Un an . . . fr. 12.05	Un an . . . fr. 24.—
Six mois . . . » 6.05	Six mois . . . » 12.—

Les abonnements souscrits à la poste subissent une majoration de 20 cts.

Les abonnés de Suisse peuvent verser le montant de leur abonnement au **Compte de chèques postaux IVB 426**, en utilisant le bulletin de versement que nous leur avons adressé.

Quant aux abonnés de l'étranger, ils voudront bien renouveler à temps leur abonnement, afin d'éviter une interruption dans le service du journal.

L'Administration du journal.

Cotes

Diamant brut (24 décembre 1918):

Petits éclats diamant . . .	fr. 17.— à 18.— le carat
Boart	» — » — »
Poudre de diamant bruteur »	2,70 » 2,90 »

(Maison Lucien Baszanger, Genève)

Métaux précieux (24 décembre 1918):

Argent fin en grenailles . . .	fr. 224.— le kilo.
Or	» 3825.— »

Change sur Paris fr. 87,25

OCCASION

A vendre encore 4 rouleaux de papier huilé (papier d'emballage gras), mesurant chacun 100 mètres de long et 1 mètre largeur. **Fr. 70 le rouleau.**

S'adresser à **Haefeli & Co**, Léopold Robert 14, La Chaux-de-Fonds.

Fabrique d'Horlogerie soignée — Règlage de Précision

ARMAND NOTZ

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse) 2081

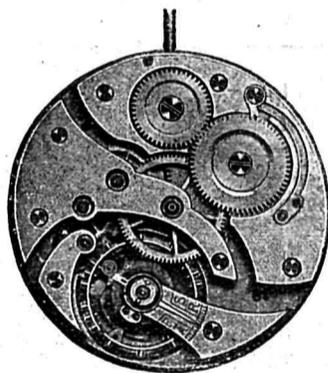
Ex-professeur à l'Ecole d'horlogerie



9 lig. 18/12



longeur 25 mm.
largeur 15 1/4 mm.
hauteur 15/12



chronom. 20'' 30/12 av. bulletin d'observatoire

22 1/2 mm. long.
12 mm. largeur
15/12 hauteur



long. 24 mm.
largeur 13 mm.
hauteur 15/12



8 3/4 lig. 18/12



8 1/2, 8 3/4, 9 lig.



5 1/4, 7 lig.
hauteur 17/12



8 lig. 17/12



7 lig. 16/12



8 lig. américain

Nos **AIGUILLES LUMINEUSES FLEXIBLES** ont fait naître de nombreuses **CONTREFAÇONS**, mais n'ont jamais été **ÉGALÉES**.

L. Monnier & Co

succ. de *Huguenin & Monnier*

Téléphone 14.38

70, rue Léopold Robert

La Chaux-de-Fonds

3323

Saager & Frey

Bureau d'architectes

et d'ingénieurs

Bienne Genève

Rue de l'Union 3

Rond-Point de Plainpalais 1

Téléphone N° 3.66

Téléphone N° 76.66

Spécialisation dans la construction de fabriques d'horlogerie, ateliers, construction en béton armé,

P 105 U

etc., etc.

2012

A vendre à prix avantageux

un lot de 50 dz. de boîtes, l'ép. et sav., métal et acier, pour montres Roskopf 17, 19 et 21; 62 dz. de boîtes métal fantaisie variées, eaux fortes, frappées relief, demi relief, dorées, incrustation argent, oxydées couleurs, niel incrusté or, etc., pour mouvements lépins 19 lignes, 25/12^{mes}, tirette.

Adresser offres sous chiffres P 1004 T à Publicitas S. A., Tramelan. 4153

A vendre Stock de Montres et Calottes

or 18 et 14 car., argent et métal, à conditions avantageuses.

Demander offres sous chiffres E 3488 U à Publicitas S. A., Bienne. 4151

A vendre

60 l'ép. ancre, 18 lig., 10 pierres, en argent 0,800, à cuvette.

Disponible de suite, Prix avantageux.

Adresser offres sous chiffres P 24270 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 4138

2000 calottes or 14 kt. 10 1/2 lig. ancre

15 rubis, bonne qualité, réglage serré, à vendre tout de suite. Prix extra avantageux.

S'adresser sous chiffres S 2383 Y à Publicitas S. A., Soleure. 4149

BARBEZAT frères Peseux

se recommandent par la fabrication d'outils d'horlogerie tel que machines à arrondir, machines à tailler, etc.

Demoiselle de Bureau

habile dactylographe, parlant allemand, français, si possible anglais et ayant connaissance de la comptabilité, trouverait de suite place agréable dans une fabrique d'horlogerie du Jura bernois. Sur désir vie de famille.

Adresser offres avec certificats, prétention de salaire et photographie sous chiffres P 8533 H à Publicitas S. A., St-Imier. 4161

Sous-Chef d'Ébauches

connaissant si possible le remontage est demandé par très importante fabrique de réveils. Bonne situation pour personne capable. Connaissance de la langue allemande désirée.

Faire offres avec références s. chiffres S 2409 Y à Publicitas S. A., Soleure. 4165

On entreprendrait

en commande quelques grosses de 10 1/2 ancre, de même qu'en 13/46 Robert en boîtes argent carrées, cambrées et rondes, cadrans radium, 15 rubis, bonne qualité, mouvements 8^m 3/4 et 9^m 3/4 Robert.

A la même adresse on offre à vendre 72 pièces 9^m 3/4 ancre argent niel, 15 rubis scientifiques, boîtes à plots, 36 dito à anses.

Ecrire sous chiffres P 1006 T à Publicitas S. A., Tramelan. 4159

Nous cherchons à acheter "Petite installation moderne"

(machines) pour la fabrication d'ébauches. Offres sous chiffres G 3492 U à Publicitas S. A., St-Imier. 4162

Office des Poursuites et Faillites du district de Moutier

VENTE IMMOBILIERE

I. Immeubles.

Vendredi, 3 janvier 1919, dès 1 1/2 après midi, au Café du Rütli, à Crémines, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après décrits, dépendant de la faillite de la Crémines Watch Co S. A., fabrique d'horlogerie à Crémines, savoir :

Feuil.	Cadastre	Désig. des immeubl.	Conten.	Est. cad.	d. exp.
N ^{os}	Sect.	N ^{os} Ban de Crémines	A. Ca.	Fr.	Fr.
1708 D.	217	Clos de la Scie, fabrique et lieu d'aisance		35.800.-	33.800.-
1708 D.	217	Même lieu assise	3.07	180.-	180.-
1707 D.	216 a	Id. hangar		200.-	200.-
1707 D.	216 a	Id. assise	0.22	10.-	10.-
1707 D.	216 b	Id. hangar		300.-	300.-
1707 D.	216 b	Id. assise	0.08		
1710		Id. cours d'eau		11.400.-	10.400.-
1706 D.	216	Id. jardin	6.90	410.-	410.-
1709 D.	218	Id. aisance	1.62	100.-	100.-
Totaux			11.89	48.100.-	45.400.-

II. Accessoires Immobiliers

93 machines diverses telles que tours de mécanicien, balanciers, décolleteuses etc. servant à l'exploitation de la fabrique, ainsi que les transmissions, l'outillage et les calibres estimés par les experts à fr. 34.582.-.

Date du dépôt du cahier des charges à l'Office: 24 décembre 1918. Trois mois de terme pour les paiements.

Assurance des bâtiments contre l'incendie fr. 42.000.-.

Cette fabrique avec force hydraulique, est très bien située.

Elle se prêterait favorablement à la fabrication d'ébauches et de finissages, les conditions pour la main d'œuvre étant avantageuses à Crémines.

Moutier, le 19 décembre 1918.

Le Préposé:

4158

G. Busson.

La Fabrique de Boîtes en plaque or, acier et titane B.B.
Les fils de J. Breguet-Baling à Bienne
livre avantageusement comme prix et qualité des boîtes fantaisie toutes grandeurs.
Le plaque or est fabriquée entièrement dans notre usine et nous donnons des garanties sur facture.
J.B.B.

Représentant

actif, ancien fabricant d'horlogerie, ayant bureau à La Chaux-de-Fonds, bien introduit dans toute la région horlogère, cherche encore quelques représentations.

Adresser offres sous chiffres P 24109 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 4049

Fabrique de décolletages, L'Azurée

KONRAD & DELAPLACE MOUTIER

Téléphone No 89

4168



Arbres de barillets soignés et bon courant, à tous degrés d'avancement.

Tiges et pignons de remontoir.

Canons. Chaussées. Piliers. Plateaux.

SPÉCIALITÉS :

Pignons de finissage à pivots levés.

Minuteriers. - Grandes moyennes

et chaussées percées outre.

INSTALLATION MODERNE

Roues de Finissage

Qui sortirait fortes commandes de roues de finissage terminées, anglées et non anglées ?

S'adresser sous chiffres P 15823 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 4170

- Exportation -

Grossiste bien introduit cherche la

représentation

pour l'Autriche de bonne fabrique d'horlogerie.

Ecrire sous chiffres Z 6424 à Publicitas S. A., Bâle. 4164

Fabrique d'Ébauches et de Finissages de Sonvilier

Chs. Wulleumier

EBAUCHES

16 et 18^m cyl. lépine

Interchangeabilité absolue

3475 Téléphone 1.15



VILLE DE GENÈVE
Ecole d'Horlogerie
Mise au concours

Le poste de maître de la nouvelle

Classe de cours rapides

est mis au concours. Le programme comprend l'enseignement aux jeunes filles du posage des spiraux, l'achevage de l'échappement, ainsi que toutes les parties détachées de l'horlogerie réservées à la femme. Renseignements auprès de la direction de l'Ecole. Cahier des charges et inscription jusqu'au 31 décembre au Secrétariat du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Le Conseiller administratif délégué :
Marius Stoessel.

4124

On désire

entrer en relations

avec une maison de gros, pour la fabrication de la petite pièce ancre, jusqu'à 8 lignes.

Offres sous chiffres 0 3453 U à Publicitas S. A., Bienne. 4125

Fabrication de Bloes à Colonnes

Etampes progressives et Pointeurs de précision, fabrication de porte-échappements pour compteurs de roues de finissages et découpages en séries. 4126

Gorgé père et fils,
à Moutier

Téléphone 96.

On demande

13/15 lent. gal. C. argent, c. bl., sp. breguet,
12/15 " " " " sp. bl. et br.
11/15 " " " " sp. bl. et br.

Paiement comptant. 4129

Adresser offres Case Postale No 4532, Breuleux.

Für Süddeutschland.

sucht 1. Kraft, bestens eingeführt, Sitz Stuttgart, die **Vertretung** einer bedeutenden Uhrenfabrik. — Offerten unter L3827 an Publicitas A.-G., Zürich. 4136

Techniciens

Un technicien de première force, expérimenté dans la fabrication des calibres et la direction des ébauches est demandé dans une importante fabrique d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Fort Salaire et situation d'avenir.

Adresser offres avec copies de certificats sous chiffres P 24236 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 4123

EXPERT COMPTABLE

Dr F. Scheurer, Neuveville

Téléphone 46

EXPERTISES

BILANS

P 47 N CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS 4108

Fil de bronze

Les Usines métallurgiques

Aubert, Grenier & Cie, Cossonay-Gare fabriquent du fil de bronze pour brosses, boutons à pression, spiraux, ressorts, etc., et du fil de cuivre dur pour pieds de cadrans, diamètre 12/100 à 50/100. Livraison rapide. P 23182 L 4883

BOITES FANTASIE

livre par grandes séries

la Fabrique de Boîtes métal et acier

P. Werthmüller, Bienne 3978

CONTINGENT

pour montres or, pour les pays du Nord, est demandé à acheter.

Offres sous P24235 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 4122

Quel Grossiste

achèterait régulièrement montres 13 lignes ancre, éventuellement 19 lignes ancre ?

Faire offres sous P3382 N à Publicitas S. A., Neuchâtel. 4121

On cherche

2 machines

semi-automatiques pour le pivotage des arbres de barillet, de préférence système Lambert. On traite aussi pour machines d'occasion, mais en bon état. Adresser offres à MM. Manzoni fils & Co, Aragno (Tessin). 4128

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. H. Frisch, expert comptable, Zurich, F. 21.

Rubans acier doux

jusqu'à 150 mm., recuit noir ou blanc. Demander offres et liste de stock à

4031 Métallurgie S. A., Payerne.

- Pignons -

J'ai l'honneur de faire connaître à Messieurs les Fabricants d'Horlogerie, que j'ai transféré ma fabrique de pignons à **Anemasse**, et que je suis à même de garantir dès maintenant des livraisons promptes et régulières.

RODÉ-STUCKY,
3952 80, Rue de St-Jean, Genève.

Jeune Commis,

Badois, bien au courant de la branche horlogère et de bijouterie, ayant travaillé pendant quelques années en Suisse, sachant les langues française, anglaise et espagnole, **cherche place**, de préférence pour voyage.

Meilleurs certificats et recommandations à disposition. 4142

S'adresser sous chiffres P15819 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds.

A VENDRE

1 grosse de mouvements 8 lig., 17 rubis, avec marques américaines. — Prix avantageux. - Echantillons à disposition.

Adresser offres sous chiffres P 24293 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 4143

Maison d'exportation pour Etats-Unis

demande offres pour importantes commandes en mouvements 11" et 12" tirette ou négatif, 15 rubis, **bonne qualité, entrant dans boîtes américaines.** 4152

Offres sous chif. B 3481 U à Publicitas S. A., Bienne.

ILES BRITANNIQUES ET COLONIES

Agences d'importantes Fabriques de montres, d'horloges et de mouvements d'horloges sont demandées par grande Maison de représentations de Londres, très bien introduite chez tous les grossistes et exportateurs.

Références suisses et anglaises de 1^{er} ordre à disposition.

Faire offres à

4139

MARCHAND & JOBIN LTD

100, Hatton Garden

LONDRES E. C. 1

E. MEYLAN & Co
LE LIEU (VALLÉE DE JOUX)

Fabrication de Contrepivots Rubis, Saphir, Grenat, Vermeil.

Sertissages en tous genres Coquerets, plaques, rosillons, huils. Acier, nickel, laiton, chrysocale.

Bon courant. 4079 Soigné.

Papiers de soie

Ensuite d'arrivages, nous sommes vendeurs d'un stock avantageux de papiers de soie, en plusieurs qualités et formats. 4081

Demandez échantillons, à MM. Goetschel & Co, Fabrique de Cartonnages et Papiers de Luxe, La Chaux-de-Fonds. Téléphone 606.

COMMANDITAIRE

Fabrique de fournitures d'horlogerie, bien outillée

cherche commanditaire de fr. 10.000 pour donner plus d'extension à ses affaires.

Pour renseignements s'adresser au notaire **Jacot-Guillarmod, 33, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.** 4108

CONTINGENT

pour montres à destination des pays du Nord **est demandé** par importante fabrique. 4154

Adresser offres par écrit sous chiffres P 3944 P à Publicitas S. A., Bienne.

Bourses, Aumonières

argent 800, or 18 k, toutes grandeurs. 4087

Fabrique **«Le Vigner» Peseux** (Neuchâtel).

Timbres Caoutchouc en tous genres C. LUTHY rue Léopold 3078 Robert 84

Mouv. à vue cyl.

9" et 10" 1/2 sont demandés.

Offres Case Postale 11083, La Chaux-de-Fonds. 4167

J'offre

des Montres cyl. bascule 10 1/2 et 11 lig. plaqué, nickel et or. Livraison régulière.

Adresser offres s. chiffres P24339 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 4169

RÉGLAGES

Régleuse breguet entreprendrait encore quelques cartons régl. breg. 8 lig. à 9 3/4 lig. Travail garanti.

Faire offres av. prix sous chiffres J3497 U à Publicitas S. A., Bienne. 4160

Atelier de polissage

de boîtes et cuvettes, métal et argent. Spécialité de dorage, argentage en tous genres. Livraisons promptes et soignées.

Se recommande. 3895

E. Lédermann, succ. Mⁿ Méroz, Charrière 3, Chaux-de-Fonds.

BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

LA CHAUX-DE-FONDSSièges: ZÜRICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY,
LA CHAUX-DE-FONDS

Capital social: 50.000.000

Réserves: fr. 11.750.000

Dépôts d'argent en compte courant,
à termes et contre Obligations ou
Bons de dépôts de notre Banque
aux meilleures conditions.

Placement de capitaux.

Gérance de fortune.

Garde de titres.

Matières précieuses, or, argent et
platine.Location de Coffres-forts. Instal-
lations de toute sécurité. Cabines
isolées pour le détachement des
coupons.Escompte et encaissement de lettres
de change sur la Suisse et l'étranger.

Avances sur titres courants.

Change de monnaies et billets
étrangers.

Encaissement de coupons et titres.

☐ Manufacture d'Horlogerie ☐

A. GROSSE

Crémines (Ct. de Berne)

Spécialités :

Montres Bracelets13 lignes
ancre et cylindre
forme ronde et fantaisieMontres 19 lignes lépine, ancre
argent et métal, 7, 10 et 15 rubis
Grande production 1896

☞ Prix avantageux. ☜

Roues d'horlogerie

anglées et américaines

Genres soignés et bon courant. 3879

MENTHONNEX & CIE

Téléphone 70

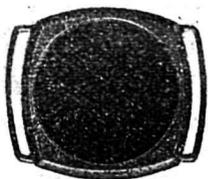
AUBONNE (Vaud)

Téléphone 70

Wandfluh Cadrons C^o
BIENNE

Rob. Ziger, Bienne

Boites

Laiton nickelé
plaqué or.**PIGNONS ET PIVOTAGES****Léon Charpilloz, à Malleray**Fabrication de pignons par procédés mécaniques. Pignons
en tous genres et toutes grandeurs, en qualités à faces et rivures
polies. Bon courant et ordinaire. Grandes moyennes à tiges
avec chaussées lanternées.La maison est à même de livrer très rapidement et la
grande série. 4155**MAXIMUM**

comme bienfacture

MINIMUM

comme prix

Ces deux avantages sont fournis par la Fabrique
de Cadrons Métalliques S. A., Bienne, par suite du
grand perfectionnement de son Outillage et l'installa-
tion ultra moderne de sa nouvelle usine.

Cadrons Métal inaltérables

pour montres, compteurs, boussoles, etc.

Cadrons Métal et Email Radium

extra bon marché

Fabrique de Cadrons Métalliques S. A.

BIENNE

rue de l'Hôpital, 20

1266

Les Fils de Jeanneret-Brehm

EXCELSIOR PARK - ST-IMIER

Maison fondée en 1866

COMPTEURS

TOUS GENRES

POUR SPORTS ET INDUSTRIES

RATTRAPANTES**CHRONOGRAPHES****RÉPÉTITIONS**

A QUARTS ET A MINUTES

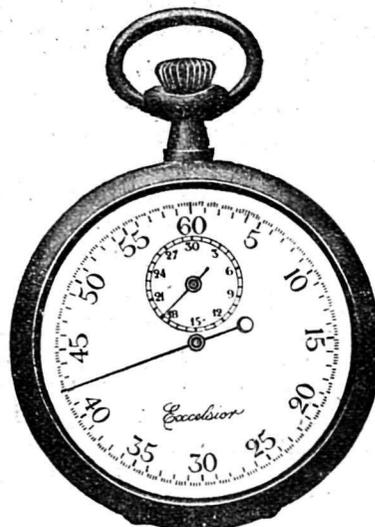
Prix avantageux

MONTRES CIVILES

MÉDAILLE D'OR

BERNE 1914

4098



Boîtes Fantaisies Christe & Girardin

BIENNE

Arrêt Tram N° 3, chemin vert. — Téléphone 406

livre rapidement à prix avantageux
tous les genres de

*Boîtes Fantaisies
massives et illusions
de 8 à 18 lignes*

*cambrées, octogones, tonneaux, ovales
etc., etc.*

Grande production. Travail soigné.

Installation spéciale pour plaqué or

Boîtes livrées prêtes à recevoir le mouvement.

Echantillons à disposition

4166

Essayez et vous adopterez!

V VI VII VIII IX X XI XII 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24

UNIVERSO (S.A.)

INDIQUE L'HEURE AU MONDE ENTIER

FABRIQUES RÉUNIES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES FABRIQUES D'AIGUILLES

SIÈGE SOCIAL

La Chaux-de-Fonds, Rue Numa Droz 83

Aiguilles en tous genres, formes et grandeurs, pour montres, pendulettes, réveils, pendules, régulateurs, compteurs, baromètres, manomètres, et tous instruments de mesurage et de précision. — **Boussoles**. — **Pièces découpées** de toutes formes. — **Brides et crochets** pour ressorts de barillets, etc., etc.

CRÉATEUR

des Aiguilles creusées et ajourées pour

"RADIUM" 40 Modèles déposés

livrées aussi avec matière lumineuse, flexible, évitant la casse et les rhabillages. 3134

Téléphone 13.14

Devis pour articles spéciaux sur demande

Affentranger, Haas & Plattner S. A.

Niederdorf (Bâle)

Dis et décolletages de précision

pour l'Horlogerie, Lunetterie, Pendulerie
Optique, Appareils électriques, Téléphone
Télégraphe, Machines à écrire, etc., etc.

Pivotages d'échappements **soignés** sur jauge
3469 $7\frac{3}{4}$ à 30 lignes ancre.

FABRIQUE DE VERRES DE MONTRES

en tous genres

Spécialité de verres fantaisie

Grande production

Travail soigné

Installation de premier ordre, permettant une livraison rapide

MARC RANZONI

LA CHAUX-DE-FONDS

3714

150, rue du Parc, 150

Téléphone 15-92

Bracelets extensibles

en Argent, Niel, Email, Plaqué or, Métal et Acier

Bracelets cuirs et moires en tous genres

Bouclettes et Griffes pour bracelets cuir

Industrielle Neuchâteloise S.A.

Hôtel-de-Ville 7 b

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Téléphone 15.00.

Ad. télégr. Insa ChauxdeFonds

Installation mécanique perfectionnée pour
Découpages et emboutissages en tous genres

Articles de masse.

1461

Usine Genevoise de Dégrossissage d'Or

GENÈVE

Chaux-de-Fonds, Bienne, Lyon, Marseille

Vente, Achat et Affinage de métaux précieux
or, argent, platine.

Plaqué et Galonné en tous genres et à tous titres.

Dégrossissages en tous genres pour l'industrie horlogère, bijoutière, etc.
Poudre d'argent fin pour doreurs.

Frappe de Médailles, Jetons, Insignes, etc.

Essai et Achat de lingots, de monnaies d'or et d'argent, etc.

Traitement et Achat

3779

de cendres, déchets et résidus industriels.

Crochets russes se fixant facilement dans tous murs et galandages.

Grand Prix, Exposition nationale suisse à Berne 1914.



Bracelets cuir et moire

en tous genres 3391

Lanière S. A.

Bureau : La Chaux-de-Fonds

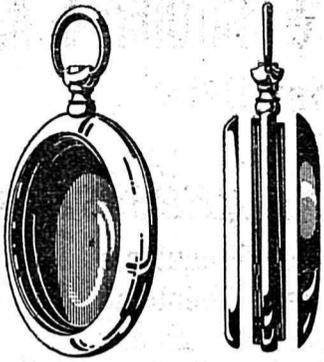
Rue de la Serre, 61

Téléphone 6.64

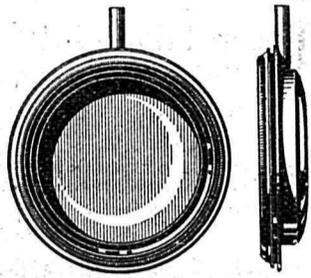
Les Usines Thécla, St-Ursanne

Télégrammes : Thécla.

Téléphone N° 1.



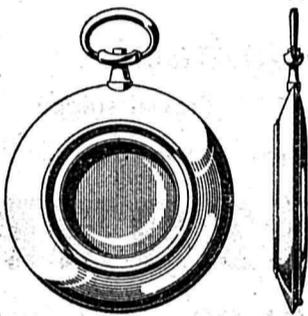
Boîtes à vis



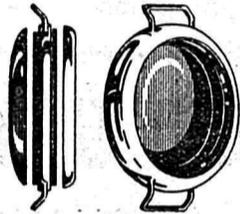
Calottes-portefeuille

Toutes études
de Boîtes spéciales

fournies gratuitement par notre service technique



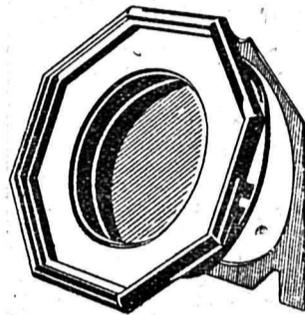
Boîtes couteau



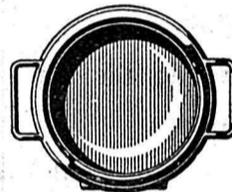
Bracelets à vis

Boîtes de Montres variées

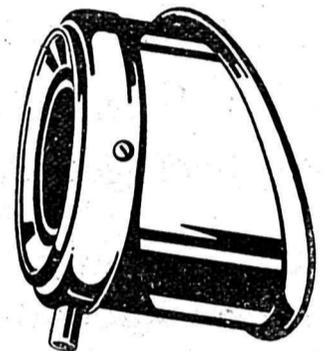
Exécution rapide
et soignée



Calottes de forme



Bracelets à charnière

Etuils auto
et Aéroplane 4073

Grossiste Anglais

Faire offres pour tous genres calottes, mouvements ancre, ainsi que grandes pièces argent, contrôle anglais.

Indiquez stock disponible ou prêt à livrer sous peu pour paiement au comptant.

Soumettre **nouveautés** pour ordres à placer.

S'adresser sous chiffres P 3343 C à Publications S. A., La Chaux-de-Fonds. 3343

NICKELAGE ET ARGENTAGE de Mouvements

Extra soigné
Bon courant
et
Séries



Prix
très avantageux
Promptes
livraisons

H.-F. MONNIER & FILS

Commerce 15 a — Téléphone 3.88

3533

LA CHAUX-DE-FONDS

LAITON en tringles, planches, fils, etc.

Etain, Antimoine, Métal antifricition

disponible chez

4130

Schurch & Cie, Neuchâtel

Boîtes de montres métal et acier soignées

Boîtes métal (nickel) et acier finies

Boîtes en tous genres et grandeurs

Boîtes bracelets et à vis 3324

Boîtes carrées cambrées et illusions

C. GIGON & Fils, Noirmont

A.-J. Niestlé

FABRIQUE DE BIJOUTERIE - JOAILLERIE

Rue de la Paix 19 LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse) Téléphone 15 29

Spécialité d'articles soignés en or et platine
pour l'exportation

BAGUES — PENDENTIFS — BROCHES

BOUTONS D'OREILLES — EPINGLES DE CRAVATES

BARETTES, etc.